

## *Nika (2017)*

Lieu : Campbell River (Colombie-Britannique)

Numéro de cas : 120-808-C1

### Incident

Le 12 mai 2017, la Garde côtière canadienne (GCC) a été avisée que le *Nika*, un navire de pêche converti de 50 pieds et de 27,25 TJG, causait de la pollution par les hydrocarbures près de Campbell River, à proximité de Fresh Water Marina. Des agents de la GCC de la station de recherche et sauvetage de Campbell River se sont rendus sur les lieux. Ils ont observé une importante irisation de carburant diesel autour du navire, qui s'enfonçait dans l'eau. Ils sont montés à bord et ont constaté la présence de diesel partout dans la cale et le compartiment moteur. L'infiltration de carburant diesel dans la cale avait déclenché la pompe et causé le rejet de diesel dans les eaux de la marina. La GCC a signalé que les responsables de Fresh Water Marina ont immédiatement commencé à transférer le diesel dans des barils de déchets d'hydrocarbures. La GCC a aussi communiqué avec le propriétaire du navire, qui a informé la GCC qu'il allait intervenir en effectuant les réparations nécessaires à la conduite d'alimentation en carburant et en prenant des dispositions pour sortir le navire de l'eau.

Le 16 mai 2017, la GCC a été informée que le navire rejetait encore du carburant diesel dans les eaux de la marina. Le personnel de la GCC est arrivé sur les lieux et a déterminé que la pompe de cale était encore une fois à l'origine de la pollution. Plusieurs tentatives infructueuses ont été faites pour communiquer avec le propriétaire du navire. La GCC a ordonné à Fresh Water Marina de sortir le navire de l'eau.

Le 17 mai 2017, deux agents d'intervention environnementale de la GCC de Victoria se sont rendus à Campbell River pour évaluer l'état du navire. Ils ont observé que tout l'intérieur du navire était saturé de carburant diesel et qu'il y avait des points faibles dans la coque. De plus, ils ont constaté que la conduite d'alimentation en carburant n'avait pas été réparée. La GCC a engagé l'entreprise Building Sea Marine pour inspecter le navire. L'inspection a été faite le 21 mai 2017. Le rapport d'inspection a montré que la cale et le compartiment moteur étaient très souillés d'hydrocarbures. Par ailleurs, le rapport d'enquête a révélé que les réservoirs de carburant semblaient être pleins.

La GCC a tenté plusieurs fois de communiquer avec le propriétaire du navire entre le 16 et le 31 mai 2017, mais elle n'a reçu aucune réponse. Dans un courriel qu'il a envoyé le 1<sup>er</sup> juin, le propriétaire a prétendu qu'il avait payé Fresh Water Marina pour sortir le navire de l'eau. Il a aussi indiqué qu'il avait l'intention de faire réparer le navire à Nanaimo.

Durant toute cette période, et jusqu'au 6 juillet 2017, la GCC a émis trois directives au propriétaire, lui indiquant que le navire posait encore un danger pour l'environnement marin et lui ordonnant d'effectuer les réparations nécessaires. Finalement, étant donné que le propriétaire du navire ne lui a fourni aucun plan satisfaisant, la GCC a décidé de faire démanteler le navire. Cela a été fait par Fresh Water Marina le ou vers le 19 juillet 2017.

### **Demande d'indemnisation**

Le 26 mars 2019, la GCC, au nom du ministère des Pêches et des Océans (MPO/GCC), a présenté à l'administrateur une demande d'indemnisation au montant de 23 646,38 \$, en vertu de la *Loi sur la responsabilité en matière maritime*, afin de recouvrer les frais et dépenses qu'elle avait engagés.

L'administrateur a déterminé que la demande d'indemnisation était recevable selon la partie 7 de la *Loi*.

### **Évaluation et offre**

Au 31 mars 2019, la demande d'indemnisation était toujours en cours d'évaluation.

### **Situation**

Le dossier demeure ouvert.